



CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT DU CAMEROUN

Yaoundé le 03 MARS 2025

25 N° 00060 /AD/CAA/DG/DAG/SDAAB/SM/NEJ

**ADDITIF N°1 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°25000025/AONO/CAA/CIPM/2025 DU 25 JANVIER 2025 RELATIF
À L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN
INVERSEUR AUTOMATIQUE À LA CAISSE AUTONOME
D'AMORTISSEMENT (CAA).**

Le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), conformément à la lettre N°000039/L/ARMP/CRRMPC/CCR/CCRA/CSE/CSP/EI.amf/2025 du 14 février 2025, du Centre Régional de Régulation des Marchés Publics du Centre, informe les soumissionnaires au Dossier d'Appel d'Offres N°25000025/AONO/CAA/CIPM/2025 DU 25 JANVIER relativ à l'acquisition, l'installation et la mise en service d'un inverseur automatique à la Caisse Autonome d'Amortissement, que les modifications suivantes ont été apportées audit dossier :

➤ **Avis d'Appel d'Offres version anglaise**

Article 11 : PROVISIONAL BID BOND

Instead of:

Each bidder must attach to its administrative documents, a bid bond established by a financial institution approved by the Minister of Finance and listed in Exhibit 11 of the bidding documents, of an amount of **three hundred thousand (300 000) CFA Francs** ; these bid bond must be available within 30 days after the validity of the bids. Under penalty of rejection, the deposit must be stamped and accompanied by the deposit receipt issued by the Caisse de Dépôts et Consignations (CDEC) in accordance with the Circular-Letter N°000019/LC/MINMAP of the 05th june 2024.

Read :

Each bidder must attach to its administrative documents, a bid bond established by a financial institution approved by the Minister of Finance and listed in Exhibit 11 of the bidding documents, of an amount of four hundred thousand (400 000) CFA Francs ; this bid bond must be available within 30 days after the validity of the bids. Under penalty of rejection, the deposit must be stamped and accompanied by the deposit receipt issued by the

Caisse de Dépôts et Consignations (CDEC) in accordance with the Circular-Letter N°000019/LC/MINMAP of the 05th june 2024.

➤ **Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)**

Au lieu de :

ARTICLE 30 : RÉCEPTION PROVISOIRE

30.2 La commission de réception sera composée des membres suivants :

Qualité	Désignation
Président	Le Maître d'ouvrage ou son représentant
Membres	Le Directeur des Affaires Générales de la CAA, Chef de Service du marchés
	Le Chef de Service des Marchés de la CAA
	Le Chef de Service de la Comptabilité-Matières de la CAA
	Le Fournisseur ou son représentant
Rapporteur	Le Chef de Service de la Sécurité, de l'Entretien et de la Maintenance de la CAA, Ingénieur du Marché
Observateur	Un représentant du MINMAP

Lire plutôt :

30.2 La commission de réception sera composée des membres suivants :

Qualité	Désignation
Président	Le Maître d'ouvrage ou son représentant
Membres	Le Directeur des Affaires Générales de la CAA, Chef de Service du marchés
	Le Chef de Service des Marchés de la CAA
	Le Chef de Service de la Comptabilité-Matières de la CAA

*Graves JP
P W P*

Rapporteur	Le Chef de Service de la Sécurité, de l'Entretien et de la Maintenance de la CAA, Ingénieur du Marché
Invité	Le Fournisseur ou son représentant
Observateur	Un représentant du MINMAP

Au lieu de :

➤ **ÉVALUATION DES OFFRES**

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES :

- 1- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- 2- Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ;
- 3- Non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- 4- Fausse déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des Pièces ;
- 5- Absence du prospectus ;
- 6- Note technique inférieure à 80 % de « OUI » ;
- 7- Non-conformité aux spécifications techniques de la fourniture concernant :
- 8- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- 9- Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de Marché durant les trois (03) dernières années ;
- 10-Absence de la lettre de soumission ;
- 11-Absence de la charte d'intégrité ;
- 12-Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental ;
- 13-Non-respect du format : format PDF pour les documents textuels et JPEG pour les images ;
- 14-L'absence d'une des quatre (04) pièces de l'offre financière.

Lire plutôt :

- 1- **Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;**
- 2- **Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ;**
- 3- **Fausse déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des Pièces ;**
- 4- **Absence du prospectus ;**
- 5- **Note technique inférieure à 80 % de « OUI » ;**

- 6- Non-conformité aux spécifications techniques de la fourniture concernant :**
- 7- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;**
- 8- Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de Marché durant les trois (03) dernières années ;**
- 9- Absence de la lettre de soumission ;**
- 10- Absence de la charte d'intégrité ;**
- 11- Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental ;**
- 12- Non-respect du format : format PDF pour les documents textuels et JPEG pour les images ;**
- 13- L'absence d'une des quatre (04) pièces de l'offre financière ;**

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES :

Au lieu de :

N°	Rubrique		Oui/Non
I- Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif			
1	Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis		
2	Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis		
3	Non-conformité du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis		

Lire plutôt :

N°	Rubrique		Oui/Non
I- Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif			
1	Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis		
2	Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis		

Le reste sans changement.

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP (pour publication et archivage)
- Pdt/CIPM /CAA ;
- Chrono/Archives.

